



## Assemblée Conseil

Distr. générale  
29 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-sixième session

Kingston, 6-10 (Conseil) et 13-15 décembre 2021 (Assemblée)\*

Point 13 de l'ordre du jour de l'Assemblée

#### Rapport et recommandations de la Commission des finances

Point 14 de l'ordre du jour du Conseil

#### Rapport de la Commission des finances

## Rapport de la Commission des finances

### I. Introduction

1. Compte tenu de la décision de poursuivre la vingt-sixième session de l'Autorité internationale des fonds marins en 2021, conformément à la lettre datée du 22 janvier 2021 adressée par la présidence de l'Assemblée et la présidence du Conseil, la Commission des finances a décidé de continuer ses réunions en 2021 en vue d'achever l'examen de tous les points inscrits à son ordre du jour et de présenter un rapport complémentaire au Conseil et à l'Assemblée avant la fin de la session. Le présent rapport doit être lu conjointement avec le rapport de la Commission publié en 2020 (ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21).

2. En 2021, étant donné que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a empêché la tenue de réunions en présentiel, la Commission a organisé des séances virtuelles les 30 et 31 mars, le 18 mai et le 30 juin 2021. Elle a continué de suivre les modalités décrites aux paragraphes 2 à 5 du document portant la cote ISBA/26/A/10-ISBA/26/C/21.

3. Ont participé aux séances les membres ci-après de la Commission : Andrzej Przybycin (Président), Kenneth Wong (Vice-Président), Frida María Armas-Pfirter, Kejun Fan, Abderahmane Zino Izoura, Konstantin G. Muraviov, Didier Ortolland, Fujimoto Shoko, Kerry-Ann Spaulding, Yedla Umasankar et David Wilkens. Le 22 mars 2021, Phillip Dixon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a démissionné de la Commission. Nyan Lin Aung (Myanmar) et Duncan Muhumuza Laki (Ouganda) ont démissionné le 30 mars. Conformément à la pratique en vigueur, Eleanor Petch (Royaume-Uni) et Medard Ainomuhisha (Ouganda) ont participé aux séances de la Commission avant leur élection officielle par l'Assemblée, qui s'est déroulée selon la procédure d'approbation tacite conformément à une décision confirmée dans une lettre de la présidence de l'Assemblée datée du 29 avril. Le 4 mai, le Secrétaire général a informé la Commission du décès de Reinaldo Storani

---

\* Nouvelles dates des réunions en présentiel qui devaient initialement se tenir en juillet 2020, puis en juillet 2021.



(Brésil), et les membres ont exprimé leurs condoléances et observé une minute de silence à sa mémoire.

4. À sa réunion du 30 mars 2021, la Commission a pris note du fait que l'Assemblée a adopté, le 31 décembre 2020, la décision ISBA/26/A/19 concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022. Elle a également adopté un ordre du jour révisé (ISBA/26/FC/1/Rev.1) pour intégrer les questions supplémentaires sur lesquelles elle devait se pencher en 2021, à savoir l'exécution du budget de l'exercice 2019-2020, les rapports d'audit pour 2019-2020, le rapport sur les coûts associés à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque, le rapport sur les coûts relatifs à l'application par l'Autorité du régime commun des Nations Unies et la nomination d'un commissaire aux comptes.

## II. Exécution du budget de l'exercice 2019-2020

5. Le 18 mai, la Commission a pris note d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. D'après ce rapport, le montant total des dépenses s'est établi à 18 032 051 dollars, alors que le montant des crédits approuvés était de 18 235 850 dollars. Le Secrétariat a présenté des informations sur les rubriques budgétaires pour lesquelles les écarts entre les dépenses initialement prévues et les dépenses effectives étaient notables. La Commission a demandé et obtenu des éclaircissements sur diverses questions, telles que les dépenses communes de personnel et les dépenses liées aux séances supplémentaires de la Commission juridique et technique et du groupe de travail à composition non limitée du Conseil concernant l'élaboration et la négociation des clauses financières des contrats établis conformément à l'article 13, paragraphe 1, de l'annexe III de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à la section 8 de l'annexe de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, ainsi que sur la hausse des frais de location et des dépenses relatives au matériel d'appui.

## III. Rapports d'audit pour 2019 et 2020

6. La Commission a examiné le rapport d'audit pour 2020 établi par le commissaire aux comptes Ernst and Young. Elle a noté avec satisfaction que l'Autorité avait reçu une opinion d'audit sans réserve. Le Secrétariat a informé la Commission que, compte tenu des observations d'audit formulées en 2019, un actuaire indépendant avait fourni une évaluation conforme à la norme IPSAS 39 des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, laquelle avait été acceptée par le commissaire aux comptes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La comptabilisation des avantages du personnel a donné lieu à un passif net au titre des prestations définies de 2,203 millions de dollars au 31 décembre 2020, de 2,140 millions de dollars au 31 décembre 2019 et de 1,910 million de dollars au 31 décembre 2018.

#### **IV. Règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone conformément au paragraphe 7 f) de la section 9 de l'annexe de l'Accord de 1994**

7. La Commission a poursuivi ses débats sur l'élaboration des règles, règlements et procédures applicables au partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques tirés des activités menées dans la Zone. Elle a rappelé que, comme suite à ses demandes, le Secrétariat lui avait présenté, en 2019 et 2020, des rapports évaluant trois formules pour la répartition juste et équitable d'un montant donné pour les redevances pouvant être distribuées. Elle avait également demandé et obtenu un modèle en ligne lui permettant de visualiser et de comparer l'effet de chacune des formules sur les sommes versées aux membres de l'Autorité en fonction de différents scénarios.

8. La Commission a examiné si l'on pouvait envisager, à titre de solution complémentaire ou d'autre solution, la mise sur pied d'un fonds mondial destiné à soutenir les biens publics mondiaux, l'investissement dans le capital humain et physique ou encore l'étude ou la protection des grands fonds marins. En conséquence, elle a demandé au Secrétariat de lui transmettre un rapport dans lequel la question de la création d'un fonds mondial serait examinée plus avant. En réponse, le Secrétariat a établi en 2021, avec l'aide du bureau d'études SDP Consult, un rapport sur la structure et l'objet d'un « fonds pour la viabilité des fonds marins », qui a été examiné par la Commission les 30 et 31 mars.

9. La Commission a également pris note d'un rapport du Secrétaire général ([ISBA/26/FC/8](#)) qui précisait quels pourraient être la portée, l'objet et la structure du fonds pour la viabilité des fonds marins. Il y était mentionné que le fonds pourrait notamment financer les types d'activités suivants : a) les projets visant à soutenir des actions précises recensées par les membres de l'Autorité dans son plan stratégique et son plan d'action de haut niveau ; b) les projets proposés par des membres de l'Autorité ou des tiers dans le cadre d'un cofinancement ; c) les projets de cofinancement de l'Entreprise sous forme d'investissements ou de prêts. Après avoir examiné les différents rapports établis à son intention, la Commission a décidé qu'il était temps de faire part de ses conclusions et observations au Conseil et à l'Assemblée en vue de demander des orientations sur la manière de procéder. Le rapport établi par la Commission à l'intention du Conseil et de l'Assemblée sur la question du partage équitable des avantages, qui résume tous les travaux effectués par la Commission sur le sujet entre 2019 et 2021, a été soumis sous la cote [ISBA/26/A/24-ISBA/26/C/39](#).

#### **V. État des contributions et questions connexes, y compris le barème indicatif des contributions des membres de l'Autorité au budget administratif de l'exercice 2021-2022**

10. Le 30 juin 2021, la Commission a reçu un rapport actualisé sur l'état des contributions au budget de l'Autorité. Elle a constaté que, au 10 juin 2021, 74,7 % (5 557 815 dollars) des contributions au budget de 2021 avaient été reçues. Par ailleurs, 58,8 % des membres de l'Autorité s'étaient acquittés intégralement de leurs contributions et 15,9 % n'avaient versé qu'une partie de leur quote-part pour 2021, le montant restant dû s'élevant donc à 1 879 828 dollars.

11. La Commission s'est dite préoccupée par le montant des arriérés (992 251 dollars, soit 10,79 % du budget) et par le grand nombre de membres ayant des arriérés remontant à plus de deux ans. Elle a donc demandé instamment au Secrétaire général de tout faire pour obtenir le versement des contributions non acquittées, notamment en facilitant la tenue de discussions avec les membres concernés pour traiter et régler la question des arriérés.

12. La Commission était également saisie d'un rapport actualisé sur l'état du Fonds de roulement. Au 30 mai 2021, le solde du Fonds s'établissait à 670 805 dollars, les contributions non acquittées s'élevant à 5 385 dollars pour 2021 et la somme de 73 810 dollars devant encore être récupérée au cours de l'exercice 2023-2024.

## **VI. État des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité et questions connexes**

13. La Commission a pris note d'un rapport actualisé sur l'état des fonds d'affectation spéciale de l'Autorité.

### **A. Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone**

14. Au 30 mai 2021, le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone disposait d'un capital (incluant les intérêts cumulés) de 4 516 733 dollars, tandis que les ressources disponibles (c'est-à-dire les intérêts moins les dépenses) s'élevaient à 362 957 dollars. Le solde sera disponible à l'issue de l'examen du mandat du Fonds, conformément à la décision prise par l'Assemblée en décembre 2020 ([ISBA/26/A/18](#)).

### **B. Fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement**

15. Au 30 mai 2021, le fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement présentait un solde de 92 504 dollars. En 2021, des contributions ont été reçues de la France (20 000 dollars), des Philippines (7 500 dollars), de DeepGreen Metals Inc. (15 000 dollars) et de quatre contractants qui ont versé des contributions volontaires facultatives de 6 000 dollars chacun.

### **C. Fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement**

16. Au 30 mai 2021, le fonds de contributions volontaires à l'appui de la participation aux réunions du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins des membres du Conseil originaires d'États en développement présentait un solde de 20 579 dollars.

#### **D. Fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins**

17. Au 30 mai 2021, le fonds d'affectation spéciale destiné à assurer un appui extrabudgétaire à l'Autorité internationale des fonds marins présentait un solde de 1 112 475 dollars.

#### **E. Fonds de contributions volontaires destiné à fournir les ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'Entreprise**

18. Au 30 mai 2021, le fonds de contributions volontaires destiné à fournir les ressources nécessaires au financement des activités du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'Entreprise présentait un solde de 11 068 dollars. Il convient de noter que le projet de budget initialement établi par le Secrétaire général pour l'exercice 2021-2022 comprenait des crédits supplémentaires pour l'Entreprise (ISBA/26/A/5-ISBA/26/C/18, chap. IV). La Commission a décidé de réexaminer la question lors de ses réunions de 2021 en prenant en considération les recommandations formulées par le Conseil. Le Secrétariat a précisé qu'il n'avait pas été prévu de crédits pour l'Entreprise dans le projet de budget pour l'exercice 2021-2022 qui avait été soumis au Conseil et à l'Assemblée, puis adopté (ISBA/26/A/5/Add.1/Rev.2-ISBA/26/C/18/Add.1/Rev.2).

### **VII. Rapport sur les coûts associés à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque**

19. La Commission était saisie d'un rapport sur les coûts associés à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque, conformément à la demande qu'elle avait formulée en 2020. Elle a noté que le Centre n'avait pas publié ses tarifs, si bien qu'il était difficile de déterminer si l'Autorité bénéficiait des conditions tarifaires les plus favorables, sachant que, conformément à l'Accord complémentaire entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement jamaïcain relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins et à l'utilisation du Centre de conférences de la Jamaïque, les conditions financières imposées à l'Autorité pour l'utilisation du Centre ne devaient pas être moins favorables que celles accordées au Gouvernement, à ses organes ou à tous autres organismes ou organisations locaux (paragraphe 2 de l'article 9). Il était également souligné dans le rapport que les coûts les plus élevés pour l'Autorité avaient trait à l'entretien du système audio des salles mises à disposition par le Centre de conférences et qu'ils s'ajoutaient aux frais de location des salles payés par l'Autorité.

20. La Commission s'est dite préoccupée par les coûts très élevés liés à l'utilisation du Centre de conférences et a demandé au Secrétariat de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement jamaïcain au sujet de la hausse des coûts et de rendre compte des progrès accomplis à sa réunion suivante.

### **VIII. Rapport sur les coûts relatifs à l'application par l'Autorité du régime commun des Nations Unies**

21. La Commission a pris note d'un rapport sur la hausse des dépenses liées à l'application par l'Autorité du régime commun des Nations Unies. Il a été noté que

certaines des coûts afférents au régime commun des Nations Unies étaient en constante augmentation et que le Secrétariat n'avait aucun contrôle à leur égard. En particulier, le recours au Tribunal d'appel des Nations Unies ferait passer le coût d'une affaire de 9 600 dollars à 16 778 dollars en 2021. Le Secrétaire général a également souligné que la participation de l'Autorité au système d'administration de la justice des Nations Unies soulevait des problèmes juridiques susceptibles d'avoir des incidences financières et budgétaires. Il a informé la Commission que le Bureau des affaires juridiques se chargeait de la question et que la Commission pourrait avoir besoin de réexaminer ce dossier à l'avenir.

## **IX. Nomination d'un commissaire aux comptes**

22. La Commission a été invitée à sélectionner un commissaire aux comptes indépendant pour l'exercice 2021-2022, conformément à l'article 12 du Règlement financier de l'Autorité. Elle a été informée qu'un appel d'offres avait été lancé en décembre 2020 auprès des trois cabinets d'audit indépendants de renommée internationale établis en Jamaïque<sup>2</sup>. Toutefois, seul le commissaire aux comptes actuel, Ernst and Young, avait soumis une proposition.

23. La Commission a suggéré que, compte tenu du nombre limité de cabinets d'audit internationaux présents en Jamaïque, l'Assemblée pourrait envisager à l'avenir la possibilité de faire appel au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, par exemple tous les 5 à 10 ans. Il a toutefois été noté que cela aurait des incidences financières et budgétaires importantes. Le Secrétariat a été prié de fournir à la Commission, en 2022, une comparaison entre le coût des services d'audit de l'ONU et celui des services proposés par des cabinets privés.

24. Pour l'exercice 2021-2022, la Commission recommande la nomination d'Ernst and Young comme commissaire aux comptes indépendant.

## **X. Questions diverses**

### **Rapport sur les modalités futures du financement de l'Autorité internationale des fonds marins**

25. La Commission a reçu un rapport du Secrétaire général (ISBA/26/FC/7) qui montrait que le budget de l'Autorité et les projections affichaient une progression historique compte tenu de l'évolution des responsabilités de l'Autorité prévues au cours des 10 prochaines années, pendant la transition de l'exploration à l'exploitation dans la Zone, et conformément à « l'approche évolutive » établie dans la Convention.

26. La Commission a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour que le Secrétariat soit davantage en mesure de remplir les fonctions de surveillance incombant à l'Autorité afin de se préparer comme il se doit à la phase d'exploitation. Elle a été informée de la création du Groupe du contrôle de la conformité et de la gestion réglementaire, qui induirait des coûts initiaux liés, notamment, au traitement des demandes d'approbation des plans de travail relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation, à la surveillance des activités des contractants, au traitement des données, des informations et des rapports soumis par les contractants, ainsi qu'à l'appui à la publication systématique et à l'examen continu des normes et des directives. La réception d'une demande d'approbation d'un plan de travail

---

<sup>2</sup> Ernst and Young, KPMG et PwC.

entraînerait également des frais initiaux supplémentaires, car la Commission juridique et technique devrait tenir des réunions supplémentaires.

27. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que, pour être en mesure d'adopter un cadre réglementaire complet, solide et pertinent, le Conseil devait accélérer les travaux relatifs au projet de règlement et y consacrer davantage de ressources financières. Par conséquent, il serait nécessaire d'accroître le nombre de réunions en présentiel en 2022 en divisant la session du Conseil en deux parties de trois semaines. Si des économies pouvaient être réalisées sur le budget total des services de conférence pour l'exercice 2021-2022, il pourrait aussi être envisagé d'ajouter une troisième série de réunions du Conseil en 2022.

28. Le budget de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022 se fonde sur une base de huit semaines (42 jours) de réunions avec services de conférence complets, qui sont réparties comme suit : Assemblée (5 jours), Conseil (12 jours), Commission juridique et technique (20 jours) et Commission des finances (5 jours). Le nombre total de journées est plafonné, mais il est possible de répartir les jours différemment entre les organes, et ce, sans incidence financière.

29. En outre, le fonds de contributions volontaires devra probablement être doté de ressources supplémentaires afin d'appuyer la participation des membres originaires d'États en développement aux autres réunions du Conseil. Le Secrétaire général a estimé que, dans l'hypothèse où le Conseil organiserait trois séries de réunions en 2022, le montant des ressources supplémentaires nécessaires avoisinerait les 130 000 dollars.

30. La Commission a examiné le rapport de manière approfondie et en a étudié les répercussions importantes en vue des futures négociations budgétaires, notamment les références croisées à ses travaux sur la question du partage équitable des avantages. Elle restera saisie de la question.

## **XI. Recommandations de la Commission des finances**

31. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité :

- a) prient instamment les membres de l'Autorité d'acquitter dès que possible et en temps voulu l'intégralité de leurs contributions au budget ;
- b) invitent les membres de l'Autorité qui n'ont pas encore versé leurs contributions, notamment celles des années précédentes, à les acquitter dans les plus brefs délais ;
- c) prennent note de l'estimation des incidences financières et budgétaires de l'évolution que l'Autorité devrait connaître au cours des 5 à 10 prochaines années et de la nécessité de veiller à ce qu'elle soit dotée des capacités et des ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention et de l'Accord de 1994 ;
- d) approuvent la nomination d'Ernst and Young comme commissaire aux comptes de l'Autorité pour l'exercice 2021-2022 ;
- e) examinent le rapport de la Commission sur le partage équitable des avantages (ISBA/26/A/24-ISBA/26/C/39) et donnent à la Commission des orientations sur les questions figurant dans son annexe II.